PRÉFET
DU DOUBS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inondations et coulées de boue

Besançon, le 29 mars 2021

Une commune supplémentaire du Doubs
reconnue en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 8 mars 2021, paru au Journal officiel du 28 mars 2021, la commune d'Ornans a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des dommages causés par les inondations et coulées de boue survenues le 29 janvier 2021.

Les habitants de cette commune qui ont subi des dommages matériels directs en raison de ces phénomènes naturels disposent d'un délai de 10 jours maximum à compter de la date de publication du présent arrêté au Journal officiel pour effectuer les démarches nécessaires auprès de leurs assureurs, soit jusqu'au 07 avril 2021, et d'un délai de 30 jours pour les pertes d'exploitation.

Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex